

JE BENEVOLE : CAP SUR LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT CONFERENCE DU 4 DECEMBRE 2008

Le premier point abordé fut la question des différentes formes de valorisation possibles.

Michèle SEVERS, maître de conférence en économie, URCA, et présidente de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne (CRESCA) : Au niveau académique, le bénévolat a fait son entrée au programme de certaines universités, comme celle de Reims Champagne-Ardenne où des unités d'enseignement sont intégrées dans le cursus :

- les expériences bénévoles passées sont valorisées en validant jusqu'à 4 ECTS (système de crédits ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System) par semestre, selon l'investissement semestriel. L'évaluation se fait sur la base d'un dossier de réflexion sur l'expérience et d'une soutenance devant un jury composé de professionnels et d'universitaires ;
- la faculté incite les étudiants à s'engager dans des activités bénévoles durant l'année universitaire, notamment grâce à un partenariat avec le Secours Populaire. Pendant un an, l'étudiant bénévole suit un élève de classe primaire ou secondaire en l'aidant dans son travail scolaire. La famille de ce dernier est mise à contribution pour faciliter le processus d'apprentissage. En plus de l'enseignement obligatoire, l'étudiant bénéficie d'un encadrement permanent de l'université et d'un tutorat du Secours Populaire ;
- il existe enfin une unité d'enseignement « Administrateur et Universitaire » où l'étudiant se forme à la fonction d'administrateur volontaire.

Le bénévole peut également obtenir la délivrance d'un diplôme d'administration et de gestion des entreprises de l'économie solidaire (Dagees) : la formation s'effectue sur 18 mois, à raison d'un samedi par mois. Cette formation niveau BAC +2 datant de 1999 permet d'assurer des fonctions de décideur dans des coopératives et des mutuelles, en enseignant une maîtrise politique des outils de gestion. Les participants doivent réaliser un projet de développement local et sont aidés par l'université qui leur délivre une formation sur leur lieu de bénévolat, bénéficiant ainsi de la reconnaissance et de la rigueur académique.

Thomas PELLOQUIN (Thomas PELLOQUIN est fondateur et membre du Comité de la Vie Etudiante C.V.E. de RMS et participe activement au dynamisme associatif de l'école) considère qu'il est important de valoriser le parcours associatif mais émet quelques réserves sur les bienfaits d'une évaluation par le canal académique. Selon lui, l'engagement bénévole relève d'une démarche personnelle désintéressée : la valorisation universitaire constituerait un obstacle à son authenticité. Il illustre ses propos en citant les Team Leaders (projets menés en équipe par les étudiants Sup de Co de RMS) qui, aboutissant nécessairement à une évaluation finale positive, sont parfois négligés par leurs participants, dont la motivation est proportionnelle au nombre de points supplémentaires désirés. Cependant, il souligne que le bénévolat s'apprend et que c'est justement cet apprentissage qui pourrait et devrait être valorisé puisque les compétences et les savoirs acquis lors d'actions associatives sont au moins aussi pertinents que ceux obtenus par le biais d'enseignements universitaires.

Michèle SEVERIS insiste pour que chaque formation universitaire se conclue par un examen de compétences.

Alexandre SEVERAC, responsable administratif de plus de 30 associations à RMS, ajoute que la reconnaissance diffère de la récompense, et que c'est cette distinction qui permet de conserver une certaine éthique dans le bénévolat. La reconnaissance permet d'avancer, d'être plus productif et de rester motivé alors que la récompense peut être mal vue et détournée de l'objet social.

Quels sont alors les obstacles à cette reconnaissance ?

Alexandre SEVERAC remarque que chaque association a un objet social particulier et qu'à l'intérieur d'une seule association se dessinent différents degrés de responsabilité selon le poste occupé, ce qui rend problématique une valorisation équitable pour tous les membres, d'autant plus que seuls certains bénévoles savent tirer parti et mettre en valeur leur expérience. Quelles activités valoriser ? A quel titre ? Qui valoriser ? Qui peut valoriser ?

Pour **Xavier GRIMAULT, secrétaire national chargé du Grand-Ouest d'Animafac,** s'il n'y a pas de reconnaissance du statut de bénévolat, cela s'explique par la difficulté à chiffrer monétairement l'apport de compétences, de formation et de développement de la pensée critique et intellectuelle de l'engagement bénévole. Xavier GRIMAULT rappelle par la suite que le mouvement associatif demeure relativement récent dans les universités puisqu'il date des années 1980. Il s'agit donc des prémices du bénévolat.

Thomas PELLOQUIN ajoute qu'un autre obstacle à la valorisation de l'engagement est le manque de légitimité de l'évaluation. Comment attribuer une note en bénévolat qui soit en accord avec les évaluations des enseignements obligatoires, comme les mathématiques ou la physique ? Il rappelle encore une fois qu'en association, la note est obligatoirement positive, entre 12 et 16 pour la majorité des projets. Le participant est forcément gagnant. Ce à quoi Michèle SEVERIS rétorque que ce n'est pas le cas général en université, puisque tous les étudiants suivant des unités de bénévolat n'obtiennent pas nécessairement leurs crédits. Michèle SEVERIS insiste que seules les compétences acquises durant l'expérience sont jugées puisqu'il s'agit d'évaluer les savoirs, savoir-faire et savoir-être des bénévoles et non le contenu de leur engagement, et qu'ainsi, il est possible d'échouer lors de l'examen devant le jury.

Ludivine DE LAVISON, étudiante et secrétaire générale du Bureau Des Sports de RMS, répond que la note devrait être secondaire et que dans l'idéal, l'évaluation devrait seulement être profitable à l'association, pas au bénévole. D'après elle, le but de la reconnaissance du bénévolat est de favoriser la vie associative et une bonne évaluation devrait pouvoir permettre par exemple, d'obtenir des budgets pour le fonctionnement de l'association. Elle considère que l'engagement associatif doit d'abord permettre à ses membres de vivre des expériences humaines enrichissantes et seulement ensuite, de manière contingente, avoir des retombées positives en termes de carrière. Elle termine en appuyant sur la nécessité de former les bénévoles en école, pour qu'ils puissent gérer efficacement leurs associations, tout en poursuivant leurs études.

Il est en effet difficile pour les étudiants de concilier engagement associatif et cursus académique. La possibilité d'être en accord avec ses convictions est parfois un luxe si les administrations universitaires ne facilitent pas l'organisation des emplois du temps de leurs étudiants.

Emmanuel DE MONTVALON, membre de la direction de la vie associative, de la cellule d'information et de la diffusion des valeurs institutionnelles de la Croix-Rouge, intervient alors pour inclure la sphère professionnelle au débat, car il estime qu'il existe de nombreux points de convergence entre l'implication bénévole académique et professionnelle. Dans les deux cas, le participant partage le projet social de l'association, et s'engage à rendre des services, avec la volonté de bien-faire. Emmanuel DE MONTVALON rappelle ensuite l'existence du « Passeport Bénévole », outil développé par France Bénévolat et reconnu par l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes). Ce livret, rempli par le responsable associatif, contient une description précise de chacune des missions réalisées bénévolement et certifie sa réalisation effective. Il décrit de plus toutes les démarches de formation suivies grâce aux associations bénéficiaires et lie tous ces éléments au profil du bénévole. Ce passeport permet donc de conserver une trace des engagements bénévoles et participe ainsi à la valorisation du bénévolat dans le secteur professionnel.

Se pose désormais la question de la mise en valeur de cet engagement lors d'une recherche d'emploi. Faut-il mentionner les activités bénévoles lors de l'entretien ? Dans un CV, doit-on les intégrer aux expériences professionnelles ou les insérer dans la partie « Autres » ?

Si le bénévolat constitue bien une valeur ajoutée lors des entretiens, **Marine GUIGON, étudiante à RMS et présidente de l'association Initiatives d'Echanges pour le Développement extérieure à RMS,** souligne que les activités bénévoles sont souvent considérées comme secondaires par rapport aux diplômes et aux « véritables » expériences professionnelles. Michèle SEVERS répond que la rubrique « Autres » est généralement l'une des premières parties que regardent les recruteurs car elle permet de faire la différence entre un candidat « standard » et un autre plus engagé et volontaire, aux convictions personnelles fortes. Il paraît donc plus judicieux de faire apparaître les activités bénévoles dans la catégorie « Expériences professionnelles » puisque qu'elles sont synonymes de responsabilités et d'acquisition de compétences, et sont donc de même nature que les missions en entreprise lucrative.

Thomas PELLOQUIN conclut de cela qu'une des méthodes de valorisation possible serait de ne pas évaluer du tout l'engagement bénévole en période académique et de laisser cette tâche uniquement au jugement du recruteur. Emmanuel DE MONTVALON rappelle alors qu'actuellement, c'est en effet ce qui se produit et prend l'exemple des nourrices. A Forbach (57), il existe un système de gardes d'enfants où les nourrices ont reçu une formation pédiatrique bénévole par des corps secouristes spécialisés. Les parents confient naturellement davantage leurs enfants à ces spécialistes qu'à des baby-sitters plus classiques : il y a donc eu valorisation concrète de la formation bénévole dans le CV, lors du recrutement. De même, une personne en reconversion professionnelle, peut mettre à profit une formation acquise lors d'une mission bénévole en utilisant le système de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), mesure du Ministère de l'Éducation Nationale permettant de valider les acquis d'une expérience professionnelle pour obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

Xavier GRIMAULT souligne cependant qu'il est difficile d'intégrer une mission bénévole dans un CV selon le poste visé et le recruteur. Il ne faut mentionner que les actions qui sont en rapport avec l'emploi désiré, pour maintenir la cohérence du CV. De plus, se pose le problème de la modestie de l'engagement : il est difficile de faire un travail sur soi pour dégager ce qui pourrait être une valeur ajoutée pour le poste et de tenir un discours au recruteur démontrant que ces compétences ont bien été acquises lorsque la mission a été réalisée sans attente d'un retour sur investissement. Alexandre SEVERAC ajoute que ce sont souvent les échecs qui sont les plus instructifs en terme de retour sur soi et qu'il est bien souvent plus difficile de les valoriser que les réussites.

Emmanuel DE MONTVALON continue en insistant sur le fait que l'engagement associatif est un outil de promotion sociale et un vecteur d'apprentissage humain et professionnel. Au-delà d'une simple valorisation académique ou professionnelle et d'un « supplément d'âme », les associations sont parties intégrantes d'un cursus universitaire complet.

Il apparaît nécessaire d'inciter les jeunes au bénévolat, et cela en leur fournissant, dès leur plus jeune âge, des exemples d'engagement bénévole dans leur environnement direct et en leur montrant ainsi leur impact positif évident sur la société. Il prend l'exemple des entraîneurs des clubs sportifs locaux qui, par leur implication bénévole, permettent à de nombreux sportifs en herbe d'avoir accès à des activités physiques régulières.

Le problème se pose une fois que l'enfant est étudiant. Comment promouvoir le bénévolat dans l'université ? Est-ce à l'étudiant actif dans le secteur associatif d'assurer cette publicité ou au corps professoral ?

Un professeur de l'université de sciences-économique de Reims déplore l'absence d'espace de dialogue aménagé qui permettrait un échange constructif entre enseignants et étudiants alors que ceux-ci se côtoient quotidiennement. Il souhaiterait que les jeunes bénévoles communiquent sur leurs activités et leur engagement, ce à quoi répond un étudiant de son université, également présent dans la salle. Pour lui les associations étudiantes se sentent souvent dénigrées ou du moins sous-estimées par le corps professoral : les quelques tentatives d'invitation de professeurs à des réunions ou des événements de leurs associations ont échoué et ont un peu découragé leurs membres quant à une collaboration étudiants/professeurs. Il s'agit donc bien d'un problème de communication entre les deux parties.

De même, le professeur d'économie regrette que les associations professionnelles ne soient pas davantage présentes dans les universités, notamment lors des semaines entreprises ou de la rentrée, où l'attention des étudiants, avides d'informations, est à son paroxysme. Il propose qu'une semaine « Rencontre avec le bénévolat et les associations » soit intégrée dans l'année universitaire : elle permettrait d'exposer les liens entre engagement associatif et insertion professionnelle aux étudiants. D'après lui, cette communication serait simple, efficace et peu onéreuse.

Marine GUIGON a précédemment rappelé que notre génération a été élevée dans une société particulièrement compétitive et portée sur la consommation et la satisfaction immédiates. Emmanuel DE MONTVALON pense quant à lui qu'il est nécessaire d'axer la communication sur les besoins de l'individu pour rendre le bénévolat plus attractif auprès des étudiants et des travailleurs en général. Il faut montrer l'intérêt direct d'un tel engagement, en termes de carrière et d'acquisition de compétences et de savoirs. Le bénévolat possède un terrain d'actions étendu : les postes se situent aussi bien dans le management de haut niveau qu'en communication ou en finance.

Xavier GRIMAULT émet des réserves sur cette proposition, reprenant les propos de début de débat concernant l'authenticité de l'engagement bénévole, et se déclare déjà satisfait par la faible participation actuelle des bénévoles.

Le débat se conclut sur l'intervention d'un membre du public, Franck DAUDIN (responsable du bureau de la vie étudiante au sein de l'URCA), affirmant que le bénévolat est avant tout un état d'esprit et qu'il ne peut être imposé à personne. Il ajoute enfin qu'être bénévole n'est pas uniquement une question de bon sens et que l'ampleur et la difficulté des tâches à accomplir permet une meilleure estime de soi.